



Conseil supérieur de l'éducation du 10/12/2009

RÉFORME DU LYCÉE : déclarations liminaires du SE-UNSA, du SNPDEN et de la fédération UNSA Éducation

Intervention de Christian Chevalier secrétaire général du SE-UNSA



Monsieur le ministre,

Vous nous proposez aujourd'hui l'examen de textes concernant une évolution du lycée. Pour le SE-UNSA, je le dis sans ambages, cette évolution est devenue indispensable, dans l'intérêt des lycéens mais aussi dans celui de notre système éducatif. Car enfin lorsque que l'on pose sur la table les éléments du diagnostic sur le lycée général et technologique, que constatons nous ?

- Des pourcentages de bacheliers généraux et technologiques qui, après une forte croissance dans les années 80, stagnent depuis 1995 ;
- une proportion d'étudiants français engagés dans des études supérieures longues qui avec 25% est très en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE qui se situe, elle, à 35%. Je rappelle ici que l'objectif affiché par la loi d'orientation de 2005 est de 50%. Nous en sommes très loin ;
- Une structure du lycée qui, parce qu'elle n'a pas su évoluer avec la massification, instrumentalise de fait les disciplines, les voies et les séries à des fins de sélection aux effets pervers et cela, alors même que la compétence à s'orienter tout au long de sa vie devient désormais essentielle ;

- une préparation insuffisante à un enseignement supérieur, désormais modulaire, qui se traduit par un taux d'échec trop important dans le premier cycle universitaire ;
- un manque d'adhésion des jeunes à leur formation, une profonde passivité d'un grand nombre d'entre eux, sur laquelle il faudrait tout de même que l'on s'interroge un jour.

De tels constats, dont je rappelle qu'ils sont partagés, ne peuvent que nous interpeler et nous contraindre à réagir. Le statu quo est sans doute confortable mais il ne règle rien. Or il s'agit tout de même d'enjeux de taille, qui concernent l'avenir de notre pays :

- enjeux économiques, liés au niveau de développement futur de la société française, et donc de sa place dans le concert des pays industrialisés avec toutes les conséquences en matière sociales que cela implique. La mondialisation et la crise sont là pour le démontrer ;
- enjeux démocratiques bien sûr, tant il est désormais urgent de nouer un nouveau contrat de confiance entre la jeunesse et l'École.

S'agissant du lycée, il s'agit tout bonnement de garantir qu'il permettra à toutes celles et ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune d'être bien nés, bien entourés ou bien orientés, de trouver eux aussi leur place. Et le rôle, je dirai même l'honneur de notre École publique, de l'École de la République, n'est il pas d'agir au service d'un idéal de justice et d'équité sociale ? Un idéal qui devrait s'appuyer sur un lycée plus ouvert, autorisant le droit à l'erreur, et permettant à tous de s'insérer avec succès dans les formations de l'Enseignement supérieur ?

Alors oui, la question qui se pose à nous est bien celle de savoir si, fort de ces constats, il faut rester les bras ballants, à se lamenter pour la forme et finalement cautionner un système qui a trouvé ses limites et qui persiste à faire la part belle aux élites socialement marquées.

Au SE-UNSA, nous estimons qu'il est désormais temps d'avancer, qu'il est aujourd'hui temps d'oser le changement.

Cette réforme, vous le savez, n'est pas celle que nous aurions souhaitée. Le projet qui nous est proposé nous paraît cependant être en mesure d'apporter des réponses pertinentes aux besoins des lycéens. Pour nous, il offre des leviers de changement, certes modestes, mais bien réels.

Pour rompre avec un lycée tubulaire et toujours plus élitiste, vous proposez des dispositions où le lycéen prend part de façon active à l'élaboration de son parcours de formation et d'orientation. Le dispositif que vous présentez s'appuie sur une seconde moins « déterminante » qu'aujourd'hui, sur une première plus généraliste et polyvalente et sur une classe de terminale mieux articulée avec l'enseignement supérieur. Il permet, en seconde, avec un tronc commun incluant la LV2, et deux enseignements d'exploration de 1h 30 chacun, de permettre aux lycéens de mieux construire leur parcours, de mieux poser leur choix, de mieux s'orienter donc de mieux réussir

Nous regrettons cependant que, cédant aux pressions, vous ayez amoindri la portée de l'exploration en contraignant les élèves à choisir un enseignement d'exploration de nature « économique ». L'occasion de mieux faire appréhender les formations de la voie technologique n'a donc pas été saisie, et nous le déplorons.

La classe de première, quant à elle se caractérisera par un large tronc commun, complété par des enseignements de spécialisation correspondant à la série choisie par les élèves. Le SE-UNSA est favorable à cette mesure, qui va dans le sens d'une homogénéisation des contenus et définit une formation plus polyvalente. Ce tronc commun réduit la rigidité des filières. Ainsi en cas de changement de série au cours du cycle terminal - qui va désormais être possible - un élève ne devrait rattraper que les seuls

enseignements de spécialité : on sort donc enfin de la logique du « tout ou rien ». L'erreur d'aiguillage n'est plus désormais irrémédiable. C'est pour nous un progrès.

La terminale enfin est mieux positionnée par rapport au Supérieur. La dernière des « années lycée » constitue le temps de la « spécialisation » et de la préparation aux études supérieures. Ainsi, la volonté de rééquilibrer les séries a-t-elle du sens. Diminution de la polyvalence de la série S, et renforcement de sa coloration scientifique d'une part. En L, d'autre part, l'introduction d'un nouvel enseignement « droit et grands enjeux du monde contemporain » ainsi que d'un cours de « littérature étrangère en langue étrangère » (obligatoire) participe de la volonté de redorer le blason d'une série en perdition. La série ES, une série qui fonctionne bien, voit, quant à elle ses grands équilibres conservés.

Alors, cette tentative de rééquilibrage nécessaire sera-t-elle suffisante ? En réalité, ce seront finalement les élèves et leurs familles, qui, par leurs choix, le permettront ou non.

Ces choix, nous le savons, s'effectuent en fonction des débouchés offerts par l'enseignement supérieur. Cela pose donc la question des modalités de recrutement des établissements d'enseignement supérieur, dont on sait bien qu'elles sont davantage fondées sur une logique de niveau scolaire supposé que sur celle, pourtant incontournable, des pré-requis nécessaires. Il y a donc là aussi un chantier à faire avancer. Le SE-UNSA demande que cette problématique soit abordée, en lien avec la mise en œuvre de l'orientation active, inexistante dans le projet que vous nous proposez.

Mais le projet que vous nous présentez est incomplet. Il y manque un volet important pour le SE-UNSA : *quid* de la voie technologique ? Il est urgent que vous apportiez des réponses précises. Nos collègues exerçant dans ces établissements sont extrêmement inquiets. Ces enseignements technologiques sont importants pour l'économie de notre pays. Ils doivent être revalorisés. Pour nous, cela doit se faire avec la préoccupation constante à la fois de la réussite des élèves et de l'intérêt des enseignants.

Vous l'aurez compris, monsieur le ministre, nous pensons que ces évolutions proposées ont un véritable intérêt pour les lycéens et leurs familles. Les deux heures d'accompagnement qui ont été dégagées sur le temps de l'élève, le tutorat, la possibilité de réorientation en cours de formation constituent autant d'éléments de souplesse indispensables dès lors que l'on parle de parcours de formation où le lycéen est acteur de la construction de ses savoirs et de son avenir professionnel.

Mais pour réussir ce pari, Monsieur le ministre, il faut y mettre les moyens.

Cela passe par l'accompagnement des équipes, la mise en place d'outils pédagogiques, la construction de scénarios de mise en œuvre par exemple. Il faut aussi dégager du temps pour que les équipes s'approprient ces évolutions, s'y inscrivent, pour que les conseils pédagogiques élaborent leurs projets. L'annonce de deux demi-journées banalisées que nous avons souhaitées va dans ce sens. Cela nécessitera aussi des efforts considérables en termes de formation continue, mais aussi de formation initiale et pour le moment, sur cette dernière question, ce que vous proposez va à rebours de ce qui serait nécessaire.

Le choix d'insérer le dispositif de l'accompagnement dans le cadre d'une autonomie encadrée des établissements nous convient. Les établissements ne sont pas uniformes, aucun ne se ressemble. Leur implantation, leurs situations sociales et scolaires sont parfois si différentes, qu'il est en effet nécessaire d'introduire cette part de « liberté encadrée » pour répondre à cette diversité. C'est dans ce cadre que le conseil pédagogique – que nous avons soutenu lors de sa création- devra trouver son espace en conciliant liberté pédagogique et projet collectif pour la réussite des lycéens.

Mais l'autonomie affichée sans moyens budgétaires pour la faire vivre n'est que vœu pieu. Nous attendions que vous les garantissiez.

Alors, nous allons rentrer dans l'examen concret des textes. Pour le SE-UNSA trois aspects, pour nous majeurs, doivent être clarifiés, les ambiguïtés levées :

- les conditions de désignation des membres du conseil pédagogique ;
- les conditions de délibérations des conseils d'administration ;
- la question fondamentale des moyens budgétaires accordés aux établissements.

Nous avons sur ces questions déposées des amendements. C'est donc en fonction des réponses qui nous seront apportées que le SE-UNSA se positionnera.

Intervention de Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN



Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Les textes sur lesquels nous sommes consultés aujourd'hui ne sont pas la construction d'un lycée définitif et parfait taillé pour un monde idéal mais une réforme qui se fait dans le monde tel qu'il est.

Ce monde se caractérise notamment par la lente et inexorable détérioration de la situation de notre pays en termes de formation quand on le compare aux nations équivalentes. Or, la formation est notre seule richesse d'avenir.

Les comparaisons internationales soulignent que les pays aux formations efficaces allient deux caractéristiques que notre tradition considère comme antinomiques : un fort cadrage national en termes d'objectifs et de standards, une liberté de mouvement locale afin de mieux répondre aux attentes.

La réforme qui nous est proposée répond globalement à ces objectifs :

- Elle affirme le caractère national dans ce qui compte c'est-à-dire les horaires des élèves, les programmes et les certifications.
- Elle connecte mieux l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur : c'est ce que nous souhaitons également pour la voie technologique qui, pilotée par la poursuite d'études, affirmera mieux ce qui la distingue du baccalauréat professionnel
- Elle laisse aux acteurs locaux l'opportunité d'exercer effectivement leurs responsabilités vis-à-vis des élèves qui leur sont confiés : nous faisons, pour notre part, le pari que l'intelligence collective l'emportera sur l'égoïsme obtus

Bien sûr, des aspects de cette réforme soulèvent des questions de mise en œuvre. Aussi, nous avons déposé des amendements, dont certains sont essentiels à nos yeux.

Les personnels de direction, que le SNPDEN représente dans cette instance, souhaitent la réussite de cette réforme afin de contribuer à arracher à l'école à ce cycle d'immobilisme agité où elle se trouve depuis trop d'années, comme ils ont souhaité celle de la voie professionnelle et comme ils sont prêts, demain, à participer à celle de ce qui devient le « trou noir » de notre système éducatif : le collège.

Je vous remercie

Intervention de Luc Bentz, secrétaire fédéral de l'UNSA Éducation



Monsieur le Ministre,

L'intervention que je prononce au nom de la fédération UNSA Éducation s'inscrit dans une complémentarité avec celles des mes amis Philippe Tournier (SNPDEN) et Christian Chevalier (SE).

Le lycée doit changer parce que les équilibres du système éducatif ont changé eux-mêmes. Après le socle commun, le lycée offre une voie visant spécifiquement, mais non exclusivement, à l'insertion professionnelle directe — celle du baccalauréat professionnel — dont nous avons en 1985 salué le projet, alors porté par le regretté Roland Carraz et deux voies, générale et technologique, appelées à se prolonger dans l'enseignement supérieur.

Les baccalauréats généraux et technologiques n'ont pas vocation à être des diplômes terminaux. La quasi-totalité des bacheliers généraux et trois bacheliers technologiques sur quatre s'engagent immédiatement dans des études supérieures après l'obtention de leur diplôme. Et dans l'enseignement supérieur lui-même, les réflexions conduites sur le premier cycle, notamment dans le cadre du plan licence, visent à éviter les spécialisations prématurées.

Il ne peut y avoir de réforme du lycée hors du temps et de l'espace, et c'est pourquoi nous n'évoquerons pas ici les débats sur le périmètre de la réforme. Mais, dans le même temps, le lycée ne peut être davantage suspendu hors du temps et de l'espace : il s'inscrit dans un ensemble qui va du socle commun au premier cycle de l'enseignement supérieur. La fédération UNSA Éducation entend bien que ne soit pas perdu de vue l'objectif de la déclaration de Lisbonne qui est de conduire 50% d'une classe d'âge au premier niveau de l'enseignement supérieur — et en la matière nous entendons bien le niveau L, conformément aux principes définis par le processus de Bologne.

Il y a plusieurs manières d'analyser la réforme du lycée qui nous est proposée. On peut espérer les lendemains qui chantent du grand soir de la rénovation pédagogique, ce qui au fond est un prétexte bien pratique pour ne rien changer. On peut aussi faire le choix d'un pragmatisme exigeant. Tel est notre choix parce que les textes qui sont soumis à l'examen du CSE modifient l'architecture du lycée en visant à la cohérence d'ensemble des trois années de lycée avec les jeunes tels qu'ils sont.

La publication de textes règlementaires, en soi, ne change pas la réalité du terrain. En revanche, les textes règlementaires peuvent être un levier du changement, en particulier parce qu'ils en offrent les outils aux équipes pédagogiques. J'entends bien ici que d'aucuns voudraient qu'on considérât le *conseil pédagogique* soit comme une camarilla aux ordres soit comme un soviet. Plus modestement, nous y voyons l'occasion d'un réel travail collégial dont nous ne souhaitons pas faire seulement une figure imposée pour motion de congrès.

Vous savez, Monsieur le Ministre, que nous pouvons nous opposer à des changements contestables. Le dossier de la formation des enseignants en est hélas ! une illustration, déjà évoquée par plusieurs intervenants. Mais il est de notre responsabilité de syndicalistes de traiter séparément chaque dossier et d'apprécier — avec les limites, critiques, remarques et propositions que développeront les représentants des syndicats UNSA Éducation dans la suite du débat — en quoi il permet ou freine au contraire les évolutions nécessaires du système éducatif.

Le projet proposé offre des perspectives auxquelles il nous apparaîtrait irresponsable de renoncer, dans l'intérêt même des élèves qui nous sont confiés. Sans omettre naturellement la question des moyens, la fédération UNSA Éducation et ses syndicats nationaux s'inscriront dans ce débat de manière résolue, mais constructive ; constructive, mais résolue.

Je veux enfin insister sur les questions de méthode. Passer à un fonctionnement différent du lycée, quelque limité qu'il soit, ne découle pas de la seule publication de textes réglementaires au *Bulletin officiel*. La question se pose d'autant plus que ce ministère — qui est aussi celui de la formation tout au long de la vie, si l'on songe aux GRETA — donne lui-même peu l'exemple d'un effort de formation permanente pour ses propres personnels.

Ajoutons d'autre part que le risque demeure, au nom de la dictature de l'immédiat ou en vertu de certaines habitudes culturelles de ce ministère, que le risque existe de voir surgir maintes circulaires détaillées qui viendraient effacer cette nécessaire marge d'autonomie dont vous reconnaissez vous-même la nécessité pour les établissements. Si la réforme est l'occasion de marquer fortement l'évolution d'un système administré à un système piloté, nous n'y verrions que du bien. Cela implique de respecter l'autonomie des établissements, avec les cheminements nécessaires des équipes que cela implique : non pour ne rien faire, mais au contraire pour une évolution réelle en profondeur.

On s'est plu aujourd'hui, dans ce CSE, à citer Lénine. Pour y faire référence encore, soulignons que la réforme du lycée fut souvent *un pas en avant, deux pas en arrière*. Si l'occasion s'offre de se contenter du pas en avant, et seulement de celui-ci, ne nous en privons pas !